

**Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon - Convention de secrétariat et de gestion**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Pour fonctionner et remplir sa mission, le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon fait appel aux compétences du personnel de chacun des deux membres : la Ville de Besançon et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Le Comité du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon a conclu deux conventions depuis l'année 1997 :

- l'une avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs qui assure la commercialisation,
- la deuxième avec la Ville de Besançon qui assure le secrétariat.

Au cours de la séance du 28 mars 2000, le Comité du Syndicat a décidé de procéder à l'établissement d'une nouvelle convention avec la Ville de Besançon pour l'année 2000 concernant les missions décrites ci-dessus moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 30 000 F HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser :

- M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat
- l'encaissement de cette recette au compte 92.90.70688 projet 85021 service 30200 (recette inscrite au BP 2000).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.*